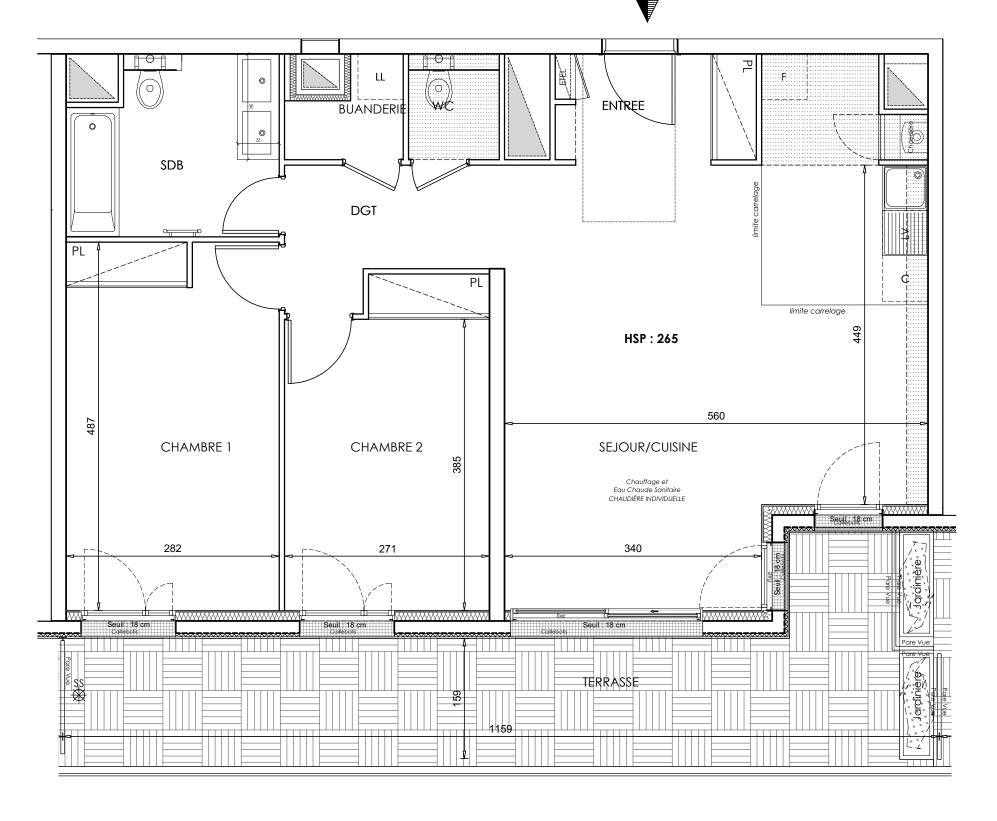


0.5m 1m

Echelle

Page 1/1



SYMBOLE DESIGNATION R Réfrigérateur All.v Allège vitrée ETEL Tableau électrique VB Volet battant PV Pare-vue

NOTA 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1)

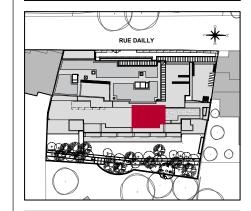
NOTA 2: Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.





	LOT n° D02			
3P	RDJ+4	Bât D		
Entrée		3,65 m <sup>2</sup>		
Séjour/Cu	iisine	32,55 m <sup>2</sup>		
Chambre	1	13.70 m²		

Chambre 1	13,70	
Chambre 2	11,40	m²
Salle de bain	6,30	m²
Wc	1,70	m²
Buanderie	1,65	
Dégagement	4,60	m²
SURFACE HABITABLE	75,55	m²
Terrasses	21,10	m²
TOTAL PRIVATIF	96,65	m²





DATE	indice
25/03/2024	Α